

# Infos Pratiques

## PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

## PERMANENCES PHARMACIES :

Du samedi 3 septembre à 19h au lundi 5 septembre à 9h : pharmacie Saint-Martin à Courpière. Tél. : 04.73.53.10.66.

## PERMANENCES INFIRMIERES :

Le samedi 3 septembre et dimanche 4 septembre 2011 : Cabinet Infirmier : 04.73.53.15.82.

## AMBULANCES :

Ambulance agréée CHALEIL & Cie. ☎ : 04.73.51.23.23.

## VETERINAIRE

Clinique Vétérinaire. ☎ : 04 73 51 22 29.

## DEPANNERS/REMORQUEURS

Garage FAYET SAUZEDE SARL, 04 73 53 19 13  
Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 ou  
06 08 30 34 86.

## TAXIS :

CHALEIL ☎ : 04 73 51 23 23  
JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou  
06.85.92.71.23 - M. MICHEL : 0473955135  
ou 06.09.66.84.46

## URGENCES :

POMPIERS ☎ : 18  
GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h.

## BIBLIOTHEQUE :

Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,  
mercredi et vendredi 14h-18h et samedi 10h-12h

RAM : voir nouveaux horaires page 3.

Tél. : 09.81.46.23.68

## MISSION LOCALE :

Agnès BOREL reçoit tous les lundis, toute la journée (bureau n°2). ☎ 04 73 80 49 69.

MSA : conseiller MSA 1er et 3ème mardi de chaque mois, de 9h à 12h, 17 avenue de la gare. Tél.: 04.73.43.75 83

## ASSISTANTES SOCIALES :

Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :  
les 1er, 2ème et 3ème lundis du mois de 9h à 11h30 et les mardis matins de 9h à 11h30 aux locaux sociaux 04.73.51.22.94.  
En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.

**PUERICULTRICE:** Consultations nourrissons sur rendez-vous au 04. 73. 80. 86. 40., le 1er vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et le 3ème vendredi du mois de 13h30 à 17h00.

17 avenue de la gare, résidence les Jardins.

Permanences puéricultrices PMI : sans rendez-vous, le 2ème et 4ème vendredi matin de 9h à 12h - Résidence les Jardins 17 avenue de la gare

**CRAM** : le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h. - 04.73. 51.74.02.(Locaux sociaux)

**CPAM** : Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30. (Locaux sociaux)

**Permanence assistante sociale (CARSAT Auvergne)**: sur rendez-vous le 2ème jeudi de chaque mois, de 9h à 12h - Locaux sociaux.

Pour prendre rendez-vous : 04.73.51.74.02.

**CAF** : Permanence tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

**OPHIS** : Tous les 1ers mardis de chaque mois de 14h à 16h, bâtiment rose, locaux sociaux bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

## CONSEILLER GENERAL

André WILS. Permanences tous les mardis de 9h à 11h, 24 Bd Vergingétorix 04.73.51.23.05

# VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 31/2011 Semaine du 1er septembre 2011 au 8 septembre 2011

## ● ART, CULTURE ET PATRIMOINE (A.C.P.)

Avec A.C.P., « L'écriture, révélatrice de la personnalité »

Dans le cadre de ses soirées à thème, A.C.P. proposera au REX, le mardi 13 septembre à 20h30, une conférence de **Caroline de LA TOURNELLE** :

« LA GRAPHOLOGIE, ETUDE APPROFONDIE DE LA PERSONNALITE »

La graphologie, c'est quoi ? C'est, à partir de son écriture, une étude sérieuse de la personnalité de quelqu'un. Elle peut être utilisée soit à des fins personnelles, soit dans le cadre d'un recrutement, d'un bilan de compétences ou d'une orientation, sans oublier les enquêtes policières qui l'utilisent abondamment.

La graphologie permet en effet de définir de façon détaillée le mode de fonctionnement, le caractère et la sociabilité d'une personne ainsi que son rythme de vie, son style d'activité voire même, dans certains cas, son état de santé. Ce qu'elle révèle est souvent étonnant !

**Caroline de La Tournelle**, Briviste depuis six ans, a d'abord travaillé comme commerciale, puis s'est orientée vers les ressources humaines avant d'entamer une formation de graphologue. Passionnée depuis toujours par l'écriture, elle a acquis le savoir qui lui permet de voir les rapports entre le graphisme et la psychologie ou la caractériologie.

A l'aide d'exemples concrets, elle saura passionner à coup sûr son auditoire et, qui sait, faire peut-être des adeptes...

*Entrée : 4 € - Gratuité pour les scolaires et étudiants.*

## ● KERMESE 2011 - MAISON DE RETRAITE DE COURPIERE

Samedi 10 et dimanche 11 septembre  
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30



**Samedi 10 septembre**

- Expo-ventes des travaux réalisés par les résidents
- Vente de pizzas et de pâtés aux pommes de terre
- Vente de pâtisseries « maison »
- Présence de la Rosière de Courpière et ses demoiselles d'honneur, vers 14h30, pour la remise des médailles aux résidents

**Dimanche 11 septembre**

- Expo-ventes des travaux réalisés par les résidents
- Vente d'enveloppes surprises
- « Repas du chasseur » animé par M. VIAL, accordéoniste, accompagné de Thierry, au chant

REPAS (sur réservation avant le 04/09) à 18 €/ adulte (hors vin) et 8 €/ enfants de - 10 ans

- Vente de pâtisseries (**sur réservation**)

**MERCI DE VENIR NOMBREUX**

## ● FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 17 septembre 2011  
de 10h00 à 19h00  
Espace Couzon-Coubertin

Avec la participation de nombreuses associations courpiéroises.

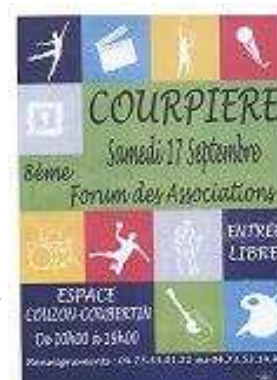
### Au programme :

Présentation des stands, inscriptions, démonstrations, buvette...

### Rappel :

Pour les associations souhaitant y participer, une réunion de préparation aura lieu le

**Vendredi 9 septembre  
à l'Espace Couzon-Coubertin.**



# Infos Municipales

## ● PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire, Jean-Noël SERIN, reçoit sur rendez-vous.

## ● PERMANENCE DES ADJOINTS

Huguette LAVEST (Affaires générales, finances, agriculture) : Mercredi matin

André IMBERDIS (Urbanisme, travaux) : Lundi après-midi

Monique ROJAS (Affaires sociales) : Mardi et jeudi, le matin de 9h00 à 11h30

Elisabeth BESSON (Affaires culturelles) : Mardi après-midi

Serge VACHERON (Relations associations, sports et loisirs) : Jeudi matin

## ● PERMANENCE DES ELUS

### De la majorité :

Catherine ARCHIMBAUD, Sylviane BARGE, Jean-Luc BOURDEL, Marielle BOURNILHAS, Suzanne CHAMBADE, Claude CHAZELLE, Marion COLLY, Daniel DUVERT, Georgette FOURNET, Jean-Michel LAVEST, Guillaume MARTIN, Jeanine GUILLOT-ROLHION, Manuel OSORIO, Patrice PAYRE, Thomas VILLENEUVE : **sur rendez-vous.**

### De l'opposition :

Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ, Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Pierre FONLUPT : **les mardis de 9h30 à 11h et les vendredis après-midi sur rendez-vous.**

## ● MAIRIE : HORAIRES

**SERVICE ETAT-CIVIL,  
ADMINISTRATION GENERALE**  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00  
et de 13h45 à 17h00.

### CCAS

lundi - mardi - jeudi matin -vendredi :  
de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

### SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h

### SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute  
la journée ainsi que tous les matins  
(du lundi au vendredi)  
de 8h30 à 12h00.

## ● TRAVAUX VOIRIE - INFORMATION

Des travaux de réfection de la chaussée avenue Lafayette et avenue du Grün de Chignore (RD n°7) vont être mis en œuvre par la Société Colas pour le compte du Conseil Général du Puy-de-Dôme, pour une durée prévisionnelle de 2 semaines.

Des travaux importants de rabotage de la voie et de mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement vont être effectués, impliquant, selon la phase du chantier, la mise en place d'une circulation alternée ou d'une déviation lorsque la voie sera totalement interdite à la circulation.

Les riverains sont invités à prendre toutes les mesures concernant le stationnement de leurs véhicules.

*Les renseignements concernant ce chantier peuvent être demandés au Conseil Général du Puy-de-Dôme, division routière d'Ambert ☎ 04.73.82.79.08.*

## ● SINISTRE DU 25 DECEMBRE 2010

Un arrêté interministériel du 18 août 2011 publié au Journal Officiel du 21 août reconnaît l'état de catastrophe naturelle dû à un « mouvement de terrain ».

Les sinistrés ont été individuellement avisés, afin de prendre contact avec leurs assurances respectives.

## ● INFORMATION CONCERNANT LES FEUX DE PLEIN AIR ET ECOBUAGE (Arrêté préfectoral n° 11/01539 du 08 juillet 2011)

Les feux de plein air et l'écobuage (déchets végétaux, provenant de débroussaillage, de taille de haie, arbres et verdure) sont interdits sur tout le département du Puy-de-Dôme :

- du 1er février au 30 avril (sauf autorisation du maire à demander 15 jours à l'avance).

- du 1er juillet au 30 septembre (sauf autorisation du Préfet à demander 15 jours à l'avance).

Le brûlage des déchets ménagers ou assimilés, ainsi que les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles est strictement interdit même dans un incinérateur.

## ● CCAS

Les imprimés concernant la subvention allouée par le Conseil Général aux familles de 3 enfants et plus, prenant le transport scolaire sont disponibles au CCAS, à la mairie de Courpière.

## ● BIBLIOTHEQUE

En raison du prochain passage du Médiabus, les personnes ayant en leur possession des CD, DVD ou CD ROM de la Médiathèque Départementale 63, sont priées de venir les remettre soit à la bibliothèque, soit en mairie.

## ● TRANSPORTS SCOLAIRES

Les imprimés des demandes d'inscription pour les transports scolaires 2011/2012 sont disponibles à l'accueil de la mairie.



## ● COLLEGE DE BELLIME

### Rentrée scolaire 2011 - 2012

Vendredi 02 septembre 2011 : pré-rentrée du personnel à 9 heures

Lundi 05 septembre 2011 :

8h à 9h30 : accueil des internes,

8h30 : élèves de 6ème,

9h30 : élèves de 5ème, 4ème, 3ème,

13h30 : début des cours.



## ● ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DE COURPIERE

La rentrée des classes aura lieu le lundi 05 septembre 2011, à 8h20.

ATTENTION ! En raison des travaux de rénovation des locaux scolaires, les entrées et sorties de classes se feront uniquement par le grand portail situé avenue Maréchal Foch.

*Le directeur, M. Jean-Jacques CHASSAGNE*

## ● ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE COURPIERE

La rentrée des classes aura lieu le lundi 05 septembre 2011, à partir de 8h20 pour les moyennes et grandes sections, à partir de 9h00 pour les toutes petites et petites sections.

*Le directeur, M. Michaël RAVOUX*

## ● COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE

La Communauté de Communes du Pays de Courpière, en partenariat avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans le cadre de l'opération Bus des Montagnes, vous emmène le **6 septembre prochain** à la foire de Cournon pour seulement 3 € par personne, aller-retour.

Les renseignements et les inscriptions sont à prendre auprès de la Communauté de Communes du Pays de Courpière au 04.73.53.24.71.

## ● COURPIERE COUNTRY CLUB

### Reprise des cours de danse country

Salle d'animation, place de la Cité Administrative

Nous vous informons que les cours de danse country reprennent le **lundi 5 septembre 2011 à partir de 17h30 pour les débutants (inscriptions à la fin des cours), et à partir de 18h30 pour les débutants + / novices.**

Venez nous rejoindre et partager l'ambiance Country / Western.

Tél. : 06.67.27.01.77 - courpierecountry@gmail.com



## ● ASSOCIATION GYM TONIC

### RENTREE 2011

**La reprise des cours de gymnastique de l'association GYM TONIC aura lieu le mardi 06 septembre 2011 au gymnase Loïc Charpentier.** Rendez-vous à partir de 19h00 pour les inscriptions et demandes de renseignements. Nous retrouverons ensuite Laurent, notre moniteur, pour le premier cours qui se déroulera de 19h30 à 20h30.

Pour les cours suivants, comme les années précédentes, deux horaires au choix vous seront proposés (19h00 à 20h00 ou 20h15 à 21h15) tous les mardis, vacances scolaires incluses.

Nous vous donnons également rendez-vous au forum des associations le 17 septembre et vous souhaitons à tous une bonne rentrée 2011.

Le Bureau (Contacts au 04.73.51.28.16 Mme GACHON ou 04.73.53.20.27 Mme REVILLET).



## ● CLUB D'ACCORDEON ET DE CLAVIER

- Pour les plus petits... à partir de 4 ans : éveil musical.

- A partir de 7 ans, adolescents, adultes, tous niveaux. Travail personnalisé. Accordéon, clavier, batterie.

**Nous vous invitons à venir vous inscrire les jeudis de 15h à 19h à la salle des cours (bâtiment rose, au-dessus de la bibliothèque).** Pour plus de renseignements, téléphonez au 06.80.30.06.72 ou 06.30.85.58.45.

*La présidente, Charlene LENOIR*

## ● FOYER LAIC SECTION MULTI-ACTIVITES

Le Foyer Laïc d'Education Populaire de Courpière propose un éveil multi sports aux enfants de 5 à 7 ans (GS/CP).

Objectif : découvrir différentes pratiques sportives de manière à pouvoir s'orienter ensuite, en CP ou CE1, vers le sport de son choix.

Chaque activité est organisée sous forme de cycle d'une durée de 6 à 9 semaines : activités athlétiques, jeux de ballons, jeux collectifs, mini tennis, jeux d'opposition, découverte de la pratique du judo.

La cotisation pour l'année 2011/2012 a été fixée à 26 € (+ adhésion de 8 € à l'association).

### Informations et inscriptions

Mercredi 14 septembre 2011, de 17h00 à 19h00 (grande salle de motricité de l'école maternelle) et samedi 17 septembre 2011 (Forum des Associations).

La première séance aura lieu le mercredi 21 septembre 2011, à 15h00 (grande salle de motricité de l'école maternelle).

Renseignements auprès de M. Michaël RAVOUX : ☎ 04.73.51.39.88.

## ● FOYER LAIC SECTION HANDBALL

C'est la rentrée du hand ! Les séniors garçons et filles, ainsi que les moins de 18 ans ont déjà repris les entraînements ; les autres catégories reprendront à partir du 6 septembre. Les inscriptions se feront lors des entraînements, au gymnase de Bellime.

**Moins de 10 ans** : mercredi de 16h30 à 17h30 - **Moins de 12 ans** : mercredi de 17h30 à 19h00 - **Moins de 14 ans** : jeudi de 17h45 à 19h15 - **Moins de 16 ans** : vendredi de 17h30 à 19h00 - **Moins de 18 ans** : mardi de 20h30 à 22h00 - **Séniors filles** : mardi et vendredi de 19h00 à 20h30 - **Séniors garçons** : mardi et vendredi de 20h30 à 22h00.

## ● AMAP DE LA DORE

L'AMAP de la DORE est fière de son beau démarrage.

Producteurs et consommateurs se regroupent tous les vendredis depuis maintenant 3 mois.

Tout le monde se dit satisfait par la qualité des produits et par les échanges directs lors des distributions.

Légumes, œufs, pain, lait, poisson et viande bovine de nos producteurs locaux, certifiés en agriculture biologique, seront rejoints dès octobre par les volailles, miel, pommes, jus de fruits et autres produits safranés, de quoi se constituer un beau panier !

Le fonctionnement de l'AMAP est très simple : après avoir adhéré à l'association, chaque personne peut selon ses envies, goût et besoins se constituer son panier de produits frais, locaux et bio !

Seule obligation : s'engager auprès de chaque producteur pour une durée de trois mois.

**Les contrats actuels prenant fin au 30 septembre, nous signerons les nouveaux contrats pour octobre, novembre et décembre 2011, le vendredi 9 septembre à partir de 18h, sous le préau de la bibliothèque de Courpière. Intéressés ou curieux vous êtes les bienvenus !**

# Infos Associatives

## ● NOUVEAU A COURPIERE !

### Cours de peinture personnalisés adultes

14 & 16 Place Chapelle du Pont

Ouverture depuis le 16 août 2011.

Salle d'exposition permanente

M. OUBBATI

Tél. : 06.58.00.93.88 ou 06.63.05.89.72.

## ● RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

### Horaires des permanences du 22 août au 02 septembre 2011 :

Lundi et jeudi de 14h00 à 16h00

Mardi et vendredi de 9h00 à 11h00

### Rappels :

- Les ateliers d'éveil reprendront à partir du 12 septembre 2011

Attention ! Nouvelle programmation. Consulter l'animatrice du RAM.

- Sortie récréative le vendredi 16 septembre 2011

Pour s'inscrire, se renseigner au RAM au 09.81.46.23.68 ou Impasse de LASDONNAS - COURPIERE.

*La Responsable du RAM, Nathalie LAMELAS*

## ● SECOURS CATHOLIQUE

**Grande friperie le lundi 5 septembre 2011, de 14h à 16h** - petits prix - vente de marchandises d'occasion (linge, vêtements, objets divers) au local du Secours Catholique, 14 bd Gambetta - ouvert à tous. (Autorisation municipale N°13/2011 en date du 20.06.11).

Par ailleurs, la permanence des **MARDIS MATINS reprend à compter du mardi 6 septembre de 10h à 11h.**

*A.M. PERRIN et Y. ROUX*

## ● COURPIERE TAROT CLUB

Du nouveau à Courpière !

Un club de tarot vient de se créer.

**La 1ère séance aura lieu le jeudi 8 septembre à 19h30, salle du square, à côté du bar chez Nicole.**

Venez nombreux.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 06.35.14.86.65 ou 06.70.10.67.08.

*La Présidente*

## ● FNACA COMITE COURPIERE

La remise des cartes et calendriers 2012 aura lieu **samedi 10 septembre de 9h à 11h30, Espace Couzon-Coubertin.**

Merci de faire le maximum pour venir retirer votre carte.

*Le Bureau*

## ● ARPEIC

Notre assemblée générale aura lieu le **mercredi 14 septembre 2011 à 20h00 à l'Espace Couzon-Coubertin (salle de réunion).**

Bilan moral, bilan financier, élections du Bureau.

L'ARPEIC sera présente au forum des associations le samedi 17 septembre à l'Espace Couzon-Coubertin de 10h00 à 19h00.

*Le Bureau*

# Infos Diverses

## ● PAROISSE ST JOSEPH : MESSES

**Samedi 3 septembre :**  
18h30 : Ceilloux

**Dimanche 4 septembre :**  
9h00 : Sermentizon (Fête patronale)  
10h30 : Courpière

## ● A SAVOIR

- **Nouveau ! La Boutique « Le Vintage au féminin » :** achat et vente de vêtements, bijoux, accessoires et petites décorations. 20, rue du 14 Juillet - COURPIERE. 06.25.44.13.13 - pascalou2803@yahoo.fr

- **Nouveau à Courpière : Carrosserie CORREIA :** ouverte depuis le 22 août, du lundi au samedi matin. Peinture auto et moto, tôlerie, pose de pare-brise. 1 Bis Avenue de Lachamp - 63120 COURPIERE. Tél. : 04.73.51.94.60 ou 09.82.37.94.60.

- **Nouveau au BAR - LOTO - PMU du quartier de la gare :** ouverture 7j / 7 à partir du mois de septembre. Ouvert le lundi de 7h à 14h (sauf pendant les vacances scolaires), du mardi au samedi de 7h à 19h30, le dimanche de 7h30 à 13h30.

- **Restaurant « Les Seychelles » :** nouveaux horaires : du lundi au vendredi de 12h à 14h et de 19h à 21h30. Fermé les dimanches.

- **L'Institut Nature** sera fermé pour congés annuels et petits travaux de rénovation du 5 au 20 septembre inclus.

## ● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** T2, 43 m<sup>2</sup>, près du Parc Lasdonnas, bon état, libre de suite. Tél. : 06.80.12.20.80.

- **A louer** maison F4 et appartement F3, F2 sur Courpière, libre de suite, bon état. Tél. aux heures repas : Tél. : 04.73.70.80.53.

- **A louer** appartement F2 neuf, 47 m<sup>2</sup> en centre-ville. Tél. : 06.15.42.30.93.

- **A louer** chambre meublée, 14 m<sup>2</sup>, double vitrage, cabine douche, conviendrait apprenti(e) ou personne seule. Tél. : 04.73.53.04.39.

- **A louer** F4, 1er étage, 140 m<sup>2</sup>, cour fermée 1200 m<sup>2</sup>, garage, cave, chauffage granulés de bois, classe D, 490 € + charges. Tél. 04.73.53.01.19

- **A louer** sur Courpière, avenue Lafayette, appartement F3 comprenant salon, cuisine, 2 chambres, salles de bains et WC, débarras commun aux deux locataires de l'immeuble, chauffage fioul, loyer 400 € + prov/charges 20 €. Tél. : 04.73.53.08.66 (H. Bureau)

- **A louer** sur Courpière, avenue de Thiers, maison comprenant au rez-de-chaussée : séjour, cuisine, WC, arrière cuisine, cave, au 1er étage : 1 chambre + salle de bains, au 2ème étage : 2 chambres + salle de bains, chauffage électrique, loyer 525 € + prov/charges 30 €. Tél. : 04.73.53.08.66 (H. Bureau).

- **A louer** sur Courpière, rue République, appartement T3 comprenant grand salon, cuisine, salle de bains et WC, centre-ville, chauffage gaz individuel, loyer 380 € + prov/charges 20 €. Tél. : 04.73.53.08.66. (H. Bureau).

- **A louer** F3, 2ème étage, Courpière, 75 m<sup>2</sup> environ, bon état, calme, jardin possible, disponible de suite. Tél. : 04.73.51.23.41.

- **A louer** appartement de type T5 de 92 m<sup>2</sup> dans résidence gardiennée à proximité commerces. Au 3ème étage avec ascenseur, libre octobre 2011, loyer 578,27 € chauffage et eau chaude compris. Tél. : 04.73.51.14.21 (OPHIS).

- **A louer** appartement de type T4 de 71 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée à proximité écoles et commerces, libre fin septembre 2011, loyer 369,32 €. Tél. : 04.73.51.14.21 (OPHIS)

## ● LA CATICHE

La WIFI est désormais disponible au Lac d'Aubusson.

Pour plus d'informations : <http://www.la-catiche.org/actualites.php>

## ● ANIMAUX

- **A donner** contre bons soins, 5 chatons, nés le 16 juin 2011 : 3 gris cendrés, 1 tigré noir, 1 tigré. Tél. : 06.77.44.62.98 ou 04.73.80.26.14.

## ● RACING CLUB COURPIEROIS (R.C.C.)

Le premier entraînement du Racing Club Courpiérois (école de rugby) aura lieu :

**Le samedi 3 septembre de 10h à 12h au stage de Lagat.**

Pour inscrire vos enfants, vous pouvez :

vous rendre au stage de Lagat, le samedi de 10h à 12h ou le mercredi de 17h30 à 19h à partir du 3 septembre ou nous contacter au 06.26.45.05.68 ou [racingclubcourpieroisrcc@orange.fr](mailto:racingclubcourpieroisrcc@orange.fr).

Viviane MALTERRE, secrétaire du R.C.C.

## ● FOYER LAIC SECTION JUDO

Reprise des cours de judo le lundi 5 septembre 2011

Les inscriptions judo auront lieu au Forum des associations le samedi 17 septembre 2011 à l'espace Couzon-Coubertin ainsi que le mardi de 17h à 19h, le mercredi de 17h à 20h et le vendredi de 18h à 20h30 pour le mois de septembre.

LUNDI : 18h à 19h30 : Poussins nés en 2002 - 2003

MARDI : 17h à 18h30 : Eveils nés en 2006 - 2007

18h30 à 20h : Mini Poussins 1 et 2 nés en 2004 - 2005

MERCREDI : 17h à 18h30 : Poussins nés en 2002 - 2003

18h30 à 20h : de Benjamins nés en 2000 - 2001 à adultes

VENDREDI : 17h15 à 18h15 : Mini Poussins 1 nés en 2005

18h15 à 19h15 : Mini Poussins 2 nés en 2004

19h15 à 20h45 : de Benjamins 2000 - 2001 à adultes



### Renseignements :

Présidente : Cindy VIENNET

Professeur : Laurent MEDARD : Tél. : 06.14.03.93.23.

Trésorière : véronique VARENNES : Tél. : 06.78.78.94.39 ou [veronique.varennas@orange.fr](mailto:veronique.varennas@orange.fr)

Secrétaire : Patricia BUISSON : Tél. : 06.79.09.73.62 ou [patriciaabuisson63@orange.fr](mailto:patriciaabuisson63@orange.fr)

**A l'inscription : pièces à fournir impérativement pour être accepté au 1er cours :**

cotisation (possibilité de régler en 3 fois), certificat médical (faire mentionner par le docteur « Apte à la pratique du judo en compétition dans sa catégorie d'âge ») obligatoire au 1er cours, une photo d'identité pour les nouveaux inscrits, passeport de judo à partir des Benjamin(es).

**2 cours d'essai gratuits sont possibles.**

## ● USC

Date de reprise des entraînements de l'USC au Stade Etienne Bonhomme :

- pour les U6 - U7 - U8 - U9 (Enfants nés en 2006 - 2005 - 2004 - 2003)

**Mercredi 7 septembre 2011 de 14h30 à 16h00**

- pour les U10 - U11 (Enfants nés en 2002 - 2001)

**Mercredi 7 septembre 2011 de 15h00 à 16h30**



## ● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** à 1 km du centre-ville de Courpière, maison comprenant au rez-de-chaussée 1 salle à manger avec coin-cuisine, à l'étage 3 chambres et salle de bain, avec cour, jardin, garage, chauffage électrique, libre de suite. Tél. : 04.73.53.27.67 après 19 heures uniquement.

- **A louer** maison type chalet F5 à proximité de Courpière, bon état, garage sur sous-sol complet, jardin clos, chauffage pompe à chaleur, disponible de suite, loyer 620 €/mois, dépôt de garantie et caution demandés. Tél. : 06.85.72.68.30.

- **A louer** F2 à Courpière, en duplex avec garage, libre, excellent état, 45 m<sup>2</sup>. Tél. : 04.73.80.62.61 (heures bureau).

- **A louer** sur Courpière, proche gare, T4 de 90 m<sup>2</sup>, refait à neuf, comprenant cuisine, salon, salle à manger, 2 chambres, salle de bain, wc séparé et cave individuelle, chauffage gaz individuel, parking auto/moto, très calme, proche commerces et transports en commun, loyer 500 € TTC hors chauffage. Tél. : 06.80.23.09.98.

- **A louer** à Courpière F3 au 1er étage, chauffage gaz, cuisine US, interphone, DPE : D.

Tél. : 06.22.90.66.40.

Courpière



MAIRIE DE COURPIERE - Département du PUY-DE-DÔME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

**Courriel :** [mairie@ville-courpiere.fr](mailto:mairie@ville-courpiere.fr) - **Site Internet :** [www.ville-courpiere.fr](http://www.ville-courpiere.fr)

Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2300 exemplaires - Gratuit

Directeur de la Publication et de la Rédaction : Jean-Noël SERIN

Bulletin Municipal n°312011

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU 6 JUIN 2011.**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE**

- **Décision 2011-009**, approuvant le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de 12 810.00 € HT pour le marché de l'aménagement de l'Avenue Lafayette et de l'Avenue du Grün de Chignone.

- **Décision 2011-010**, approuvant le choix de l'entreprise DELAVEST BOIS pour un montant de 32 838.00 € HT pour le marché de réfection des toitures de la gare et de l'immeuble 19 place de la Cité Administrative.

**III – AFFAIRES FINANCIERES**

**III/1 – GESTION DES DECHETS POUR LES COMMUNES  
DU VALTOM**

**Monsieur le Maire** expose qu'il est proposé par Serge Godard, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont-Communauté, d'adopter la délibération ci-après concernant la gestion des déchets pour les communes du Valtom :

**Considérant que** la gestion des déchets de notre Département pour l'ensemble de nos Communes doit trouver une solution rapide, efficace, économique et solidaire,

**Considérant qu'il** s'agit du rôle de notre capitale régionale, Clermont-Ferrand, d'accueillir un site de traitement global des déchets permettant ainsi de mutualiser les efforts des collectivités de notre département,

**Considérant que** l'on ne peut imposer un mode de traitement aux élus et à la population de l'agglomération clermontoise qui veulent bien accueillir nos déchets mais ne souhaitent pas les incinérer,

**Le Conseil municipal** souhaite que les déchets produits sur son territoire soient accueillis pour l'essentiel par l'agglomération clermontoise, en lui laissant le choix du mode de traitement, et qu'à cette fin le VALTOM engage une discussion rapide avec le constructeur et Clermont-Communauté afin de mettre en œuvre une solution beaucoup moins onéreuse que l'incinération des déchets.

**Vote : Contre : 21 Abstention : 5**

**III/2 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL « CONTRE LE  
PROJET DE TRANSFERT EN GARE DE PARIS BERCY DES  
ARRIVEES ET DEPARTS DES TRAINS DE LA LIGNE  
CLERMONT-FERRAND PARIS ET DEMANDE DE  
MAINTIEN DE CES DEPARTS ET ARRIVEES A PARIS  
GARE DE LYON », suite à une lettre de René SOUCHON,  
Président du Conseil Régional d'Auvergne**

**Considérant** que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

**Considérant** que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du Territoire »,

**Considérant** que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile de France,

**Considérant** la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

**Considérant** que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

**Considérant** que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy,

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal de se prononcer **CONTRE** le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne de Clermont-Ferrand Paris et de demander le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/3 – TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DES  
MAIRES AUX PRESIDENTS DES EPCI A FISCALITE  
PROPRE**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil municipal que l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales, codifié au CGCT article 5211-9-2, prévoit que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent dans certains domaines, les Maires des communes membres de celui-ci transfèrent au Président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer ces activités.

Les domaines concernés sont l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage.

Il s'agit d'un transfert automatique qui intervient au moment du transfert de la compétence et pour les compétences déjà transférées aux EPCI, au plus tard le premier jour du 12<sup>ème</sup> mois suivant la publication de la loi.

Toutefois, pendant cette période, un ou plusieurs Maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines considérés, à ce transfert.

*Le Conseil Municipal :*

**Refuse** le transfert du pouvoir de police du Maire pour l'ensemble des domaines concernés.

**Vote : Pour : 21 Abstention : 5**

**IV – AFFAIRES FINANCIERES**

**IV/1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – ETUDE  
DIAGNOSTIQUE EAU POTABLE**

**Considérant** que le projet d'étude diagnostique de l'eau potable est estimé pour un coût total de 25 000,00 € HT,

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil général dans le cadre de l'eau potable et peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'eau potable,

**Détail estimatif des travaux coût HT**

- **Montant de l'étude** **25 000 €**

**Plan de financement**

- Subvention CG 63  
Eau potable (30%) **7 500 €**

- Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Eau potable (50%) **12 500 €**

- Fonds propres **5 000 €**

**Total** **25 000 € HT**

Le Conseil Municipal :

1°) **Adopte** l'avant projet d'étude diagnostique de l'eau potable

2°) **Sollicite** de l'Assemblée Départementale et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne les subventions dans le cadre de l'adduction de l'eau potable.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – EXTENSION DU RESEAU EAUX USEES DU QUARTIER DE BARBETTE (TRANCHE 1)**

**Considérant** que le projet d'extension du réseau Eaux usées du quartier de Barbette (tranche 1) est estimé pour un coût total de 30 000,00 € HT,

**Détail estimatif des travaux coût HT**

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| - Montant des travaux   | 29 240 €        |
| - Divers et imprévus    | 500 €           |
| - Frais de procédures   | 260 €           |
| <b>soit un total de</b> | <b>30 000 €</b> |

**Plan de financement**

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| - Subvention CG 63               |                    |
| Eaux usées (30%)                 | 9 000 €            |
| - Agence de l'eau Loire-Bretagne |                    |
| Eaux usées (30%)                 | 9 000 €            |
| - Fonds propres                  | 12 000 €           |
| <b>Total</b>                     | <b>30 000 € HT</b> |

Le Conseil Municipal :

1°) **Adopte** l'avant projet d'extension du réseau Eaux usées du quartier de Barbette (tranche 1).

2°) **Sollicite** de l'Assemblée Départementale et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne les subventions dans le cadre de l'assainissement des eaux usées.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX**

**V/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION**

**V/2 – CONVENTION AVEC LE S.I.E.G. POUR LA REFECTION ET LA MISE EN SECURITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE JULES VALLES ET DE L'AVENUE SAURON DELAVET**

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public pour la réfection et la mise en sécurité de l'éclairage public de la rue Jules Vallès et de l'avenue Sauron Delavet à Courpière, estimé à 72 000 € HT.

2°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à **32 400 € HT, soit 45 % du montant estimé** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

3°) **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

4°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

5°) **Autorise Monsieur le Maire** à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/3 – CONVENTION AVEC LE S.I.E.G. POUR LA REFECTION ET LA MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE CHANOINE FAFOURNOUX ET DE LA RUE CHARLES DE GAULLE**

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public de réfectionner et de mettre en conformité l'éclairage public de la rue

Chanoine Fafournoux et de la rue Charles de Gaulle à Courpière, estimé à 70 000 € HT.

2°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à **29 622.34 € HT, soit 45 % du montant estimé** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

3°) **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

4°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

5°) **Autorise Monsieur le Maire** à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/4 – DEMOLITION DU BATIMENT COMMUNAL « ANCIEN OFFICE DU TOURISME » SITUE PLACE DE LA LIBERATION**

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de démolir pour le bâtiment situé sur la place de la Libération dénommé « ancien office du tourisme ».

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/5 – ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE NON BATIE – SECTION XC N°57**

1°) **Accepte** l'acquisition par acte notarié de la parcelle XC n° 57 au bénéfice de la commune pour une surface totale de 2 760 m<sup>2</sup> à un coût total de neuf cent soixante Euros (960,00 € hors frais notariés).

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/6 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE POUR UN IMMEUBLE SITUE 3 RUE ANTOINE**

**Accepte** le versement de la prime de ravalement de façade fixée à 457.40 Euros

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/7 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL FIXANT LES INTERVENTIONS EN PERIODE HIVERNALE SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL**

**Approuve** la signature de la convention qui définit les conditions dans lesquelles la Commune de COURPIERE assurera des prestations de service hivernal sur une partie du réseau routier départemental hors agglomération.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE ET LA COMMUNE DE COURPIERE**

**Considérant** que la Commune de COURPIERE met régulièrement à disposition son personnel communal auprès de la Communauté de Communes du Pays de COURPIERE pour le bon fonctionnement du service public, il est proposé de signer une convention annuelle de mise à disposition de services entre les deux collectivités pour une quotité de **600 heures** (six cent heures) aux tarifs fixés par délibération du Conseil municipal du 29 novembre 2010.

**Valide** la convention de mise à disposition de services entre la Commune de COURPIERE et la Communauté de Communes du Pays de Courpière pour l'année 2011.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## VI – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

### **VI/1 – FIXATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2011/2012 – REGIE DES SPECTACLES** (Consultables en mairie)

Adopte les tarifs 2011/2012 des manifestations municipales.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **VI/2 – FIXATION DES TARIFS DES ATELIERS 2011/2012 – REGIE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** (Consultables en mairie)

Adopte les tarifs 2011/2012 des ateliers 2011/2012 de la bibliothèque municipale.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **VI/3 – FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHE DE NOEL**

1°) **Fixe** les tarifs des droits de place pour un emplacement au Marché de Noël à :

- **11,00 € la journée**
- **21,00 € les deux journées,**

A acquitter à l'inscription.

2°) **Dit qu'**en cas de désistement ou d'absence constatée au Marché de Noël, le droit de place est réputé acquis par la Commune de Courpière et qu'il ne pourra être procédé au remboursement des sommes engagées lors de l'inscription.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **VI/4 – FIXATION DES TARIFS DU FESTIVAL DEPARTEMENTAL « LES AUTOMNALES » 2011**

**Considérant que** la Commune de Courpière a été retenue pour accueillir « Les Misérables de Victor Hugo » dans le cadre du festival « Les Automnales » organisé par le Conseil Général,

*Le Conseil Municipal :*

1°) **Adopte** les tarifs tels que définis ci-dessous.

2°) **Dit que** les fonds seront versés auprès de la régie de spectacles.

| Date des manifestations | Nom de la manifestation - THEATRE      | Plein tarif | Tarif réduit * |
|-------------------------|--|-------------|----------------|
| 08/10/2011              | « Les Misérables » d'après Victor Hugo | 10 €        | 6 €            |

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **VI/5 – FIXATION DU TARIF DE L'EMPLACEMENT DU MARCHE DU FREE WHEELS**

**Fixe** un tarif forfaitaire à 30 €uros les 8 mètres linéaires maximum pour les 3 jours, raccord électrique compris.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **VI/6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USC – TOURNOI DES -13 ANS**

**Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 €uros à l'UNION SPORTIVE COURPIEROISE, dans le cadre de l'organisation du tournoi des -13 ans le 11 juin 2011.

**Vote : Pour : 23 Abstention : 2 Ne prend pas part au vote : 1**  
(Mme SUAREZ)

### **VI/7 – DON ET REBUT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

**Vu** la demande formulée par l'association AmitAmMa (Amitié Ambert Maroc), dont le siège social est situé PSAC 3 rue de la Goye 63600 Ambert, enregistrée à la Sous-préfecture sous le n°1142 le 16 Mars 2011, représentée par Mr Daniel DISSARD, et dont l'objet concerne la récupération de certains matériels informatiques obsolètes,

**Considérant** que l'association se chargera de récupérer le matériel sur place et de le reconditionner,

*Le Conseil Municipal :*

**Décide** de déclasser du domaine public le matériel informatique et autorise sa cession à titre gracieux pour certains en faveur de l'association AmitAmMa et sa mise au rebut pour d'autres.

**Vote : Pour à l'unanimité**